



DÉCLARATION LIMINAIRE

C D A S le 14 Mai 2024

Madame la Présidente,

Ce Comité Départemental de l'Action Sociale se tient après les annonces du ministre de l'Économie selon lesquelles l'État doit faire 10 milliards d'économies en 2024.

En effet tous les ministères doivent se serrer la ceinture.

Malgré cela, 413 milliards pour la guerre, 200 milliards pour les entreprises et rien pour les Services Public et les agents qui doivent encore subir le gel du point d'indice.

Contrairement à la petite musique qui dit que l'État est en faillite, la CGT affirme : il n'y a pas d'austérité, il n'y a que des choix politiques qui nous coûtent un pognon de dingue !

Depuis plus de 20 ans, notre pouvoir d'achat ne fait que diminuer : si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 euros mais à 6,36 euros.

Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat que nous avons subi, il est urgent que le point d'indice soit porté à 6 euros et indexé sur l'inflation.

Cette mesure de justice profiterait à tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels. Et cet argent serait réinjecté dans l'économie du pays, tandis que le surplus de cotisations généré, réalimenterait les régimes de sécurité sociale et de retraite ; un ruissellement par le bas en quelque sorte...

En ce qui concerne l'Action Sociale, force est de constater qu'elle est sur le déclin.

En effet, la CGT dénonce le fait que les bases de calcul du montant du CAL (9,57 euros par actif, 36,82 euros par enfant et 3,19 par retraité) sont inchangées depuis des années même pour tenir compte de l'inflation. L'augmentation des tarifs de transport, de la restauration, des billets d'entrées, liée à cette inflation limite de fait le nombre d'activités pouvant être proposées.

Dans ce contexte de baisse de pouvoir d'achat, la CGT revendique une Action Sociale à la hauteur des besoins de tous. Pour ce faire, le budget doit être calculé à minima sur 3 % de la masse salariale des actifs et sur 3 % des pensions des retraités et ce, sans aucune réserve.

- Pour permettre à tous les agents de développer le droit aux vacances et au logement, d'accéder à la culture et aux loisirs, à une restauration de qualité ; d'augmenter la valeur du titre restaurant ainsi que l'aide à la parentalité.

Autre sujet d'actualité : le grand cafouillage pour les colonies de vacances 2024. Bien sûr il y a les JO mais trop de familles se sont retrouvées désemparées devant une nouvelle application, des propositions vite saturées et des schémas de transport modifiés.

Le ministère avait promis plus de places, qu'en est-il en réalité ?

Comme il n'y a pas de pré-acheminement à Paris cette année (Jeux Olympiques), les départs se font de plusieurs villes de province en fonction des colonies choisies ; cette ville pouvant se trouver très éloignée du domicile familial. La CGT demande donc que soient accordées aux agents concernés des Autorisations d'Absences Exceptionnelles pour la durée d'acheminement aller/retour. Les parents ne savent toujours pas quels frais seront pris en charge.